



**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Du CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 05/05/2011
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- Mme Marie-Josée BANDECCHI, Conseillère Générale,
- M. Xavier BECK, Conseiller Général, Maire de Cap d'Ail,
- M. Roger CIAIS, Conseiller Général, Maire de Touët sur Var,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey.
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Bernadette FORESTIER, 1^{ère} Adjointe au Maire de Tende,
- M. Roger LEMOUTON, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Bertrand MORIN, Conseiller Municipal de Sospel,
- M. Philippe IPPOLITO, Adjoint au Maire de Clans.

REPRESENTES :

- M. Marc CONCAS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Antoine DAMIANI, Conseiller Général, Maire de Carros,
- M. Alain FRERE, Vice-Président Conseil Général des AM, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- M. Gilbert MARY, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes.
- M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général,
- M. Patrick TAMBAY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Danièle DAO-LENA, Adjointe au Maire de Villars-sur-Var,
- Mme Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Conseillère Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Jacqueline MAIFFREDI, Adjointe au Maire de Lantosque,
- Mme Christine PRATICO, Adjointe au Maire de Guillaumes,
- Mme Claude RENAUDO, Adjointe au Maire de Carros.

ABSENTS :

- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Jean-Marc DELIA, Conseiller Général, Maire de Saint Vallier de Thiey,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- Mme Caroline MURRIS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,

38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83
edmam@wanadoo.fr - www.edm06.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS
ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VAL-DERI-ORE / VILLARS-SUR-VAIR

(Suite)

- Mme Catherine CHESNAIS, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- Mme Evelyne COLLE, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière,
- M. Luc FALIBOIS, 1^{er} Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Danièle GASTALDI, Adjointe au Maire de Valdeblore,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- M. Guy COMMINCIOLI, Conseiller Municipal d'Andon, Thorenc,
- Mme Josiane VACCARI, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- M. Bernard TORRE, Conseiller Municipal de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- M. Yann PRIOUT, Adjoint au Maire de Gilette.

EXCUSES :

- Mme Francine SOMARIA, Membre d'Honneur, Mairie de Gilette.
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Charles DE PERETTI, Payeur Départemental,
- M. Jean TARDIEU, D.E.S.C, Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Renaud BRANDI, Secrétaire-Comptable à l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du Bureau du Syndicat Mixte
2. Droits d'inscription 2011/2012
3. Budget prévisionnel 2011
4. Indemnité de conseil au Payeur Départemental
5. Acquisition matériel de musique
6. Questions orales
7. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, représentant le Président du Conseil Général, M. Eric CIOTTI, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

Il souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe de Conseillers Généraux qui siègent désormais au sein du Comité Syndical suite au renouvellement cantonal et les félicite : Mme BANDECCHI, M. BECK, M. CIAIS, M. DAMIANI, M. DELIA.

Il présente à l'assemblée, M. Alain JOUTARD, mis à disposition du Syndicat Mixte par le Conseil Général des Alpes-Maritimes afin de rejoindre l'équipe actuelle et y apporter ses compétences.

Le Conservatoire Départemental de Musique rayonne sur 22 centres d'enseignement de la zone rurale. L'équipe enseignante est composée de 35 professeurs (Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique). Les nouvelles orientations prévues par le Conservatoire vont dans le sens d'une certaine polyvalence. Le personnel enseignant est composé essentiellement d'instrumentistes pouvant enseigner la formation musicale ou la pratique collective mais on les invite à dispenser des cours collectifs à l'école primaire ou au collège afin de créer auprès des enfants des envies pour s'inscrire en cours instrumental.

Pour l'année scolaire 2010-2011, on peut noter une augmentation d'élèves (757 élèves qui se répartissent entre 552 enfants et 205 adultes, 728 élèves en 2010). Le Président tient à souligner que le fonctionnement de la structure est assuré par une participation financière importante du Conseil Général des Alpes-Maritimes avec un budget d'un montant de 1 654 000 euros (64% du budget primitif), les communes et parents d'élèves apportant le reste des ressources.

1. ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

A la suite du renouvellement des membres du Syndicat Mixte, le Comité Syndical a élu à l'unanimité le bureau qui se compose comme suit :

Président :	M. Jean THAON
1^{er} Vice-Président :	M. Alain FRERE
2^{ème} Vice-Président :	M. Fernand BLANCHI
3^{ème} Vice-Président :	M. Gilbert MARY
Secrétaire :	M. Jean-Mario LORENZI
Membres délégués :	M. Auguste VEROLA Mme Claude RENAUDO M. Roger CIAIS M. Thierry GUEGUEN M. Jacques VICTOR

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. DROITS D'INSCRIPTION 2011-2012 : proposés sans augmentation par rapport à 2010.

Tarifs forfaitaires et annuels non remboursables

1. ELEVES		DROITS D'INSCRIPTION ANNUEL		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
TARIFS Année scolaire 2011/2012		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	CURSUS INSTRUMENTAL	315 €	535 €	640 €
B	COURS COLLECTIFS ENFANTS ou Instrument supplémentaire	185 €	C PRATIQUE AMATEUR ADULTES	
			Cours collectifs adultes	
			315 €	
D	ATELIER VOCAL ⁽¹⁾ , ORCHESTRE, 2 ^{EME} COURS COLLECTIF	125 €	Frais de dossier : 25 € (gratuité pour la 3 ^{ème} inscription dans une même famille)	

- Tarif étudiant : 70% du tarif adulte
- Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B, dans une même famille pour l'année en cours : 2^{ème} inscription – 10 %, 3^{ème} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers
Pour 2 cours de pratique vocale suivis tarif : 200 €.

2. PRETS D'INSTRUMENT : 75 € (1^{ère} année), 115 € (2^{ème} année)

3. COMMUNES : 460 € par an et par enfant inscrit en janvier 2011
460 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

ADOPTE A L'UNANIMITE SANS AUGMENTATION

3. BUDGET PREVISIONNEL 2011

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2011 sans augmentation de la part du Conseil Général et des Communes par rapport à l'année antérieure.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2011 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 654 000.00 €
	Investissement	52 000.00 €
	Total	1 706 000.00 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 654 000.00 €
	Investissement	52 000.00 €
	Total	1 706 000.00 €

LE BUDGET PREVISIONNEL EST VOTE A L'UNANIMITE SANS AUGMENTATION

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Eric CIOTTI et l'assemblée, pour leur confiance et leur soutien financier à la structure.

Il propose pour l'année prochaine de ne plus faire de budget supplémentaire et de procéder par décision modificative.

4. INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Le Président rappelle que par décision de l'assemblée délibérante du 2 décembre 2004, le Comité Syndical de l'Ecole Départementale de Musique a attribué la reconduction de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables de Trésors chargés des fonctions de Payeurs des Départements, des Régions et Etablissements Publics en application de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

L'article 3 du décret prévoit qu'en cas d'attribution de l'indemnité au Comptable, celle-ci lui est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Suite à l'arrivée de Monsieur Charles DE PERETTI à la direction de la Paierie Départementale, une nouvelle délibération doit être prise sur le principe de l'octroi de cette indemnité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. ACQUISITION MATERIEL DE MUSIQUE

Le Président indique que l'essentiel du matériel du Conservatoire Départemental de Musique, constitué d'instruments naturellement fragiles, est soumis à une utilisation intensive et à de rudes contraintes (variabilité climatique du haut et moyen pays, fréquence des transports, multiplicité des utilisateurs successifs notamment des enfants), il est indispensable d'envisager un renouvellement partiel de ses stocks.

L'administration a réalisé des devis d'un montant total de 44 199.06 euros dont une partie pourrait être prise en charge par le Conseil Régional afin qu'il nous aide à la réalisation de ce programme d'investissement comme ils l'avaient déjà fait dans le passé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - QUESTIONS ORALES : néant

7 - QUESTIONS DIVERSES :

Le procès verbal de la réunion du 15/12/10 est approuvé à l'unanimité.

Divers documents sont remis aux membres du Comité :

. *Bilan des actes administratifs 2010* : il répertorie toutes les décisions administratives et financières prises durant l'année.

. *Planning des examens de fin de cycle départementaux 2011* : l'ensemble des conservatoires s'est concerté pour harmoniser les examens de 1^{er} et 2^{ème} cycle. Une majorité des professeurs était favorable à des évaluations départementales. L'expérience a été tentée cette année, les conservatoires se sont partagés les disciplines instrumentales et ont accueilli les élèves candidats (piano à Grasse, violoncelle à Cannes, accordéon et guitare à Carros, etc...). 97 % de nos élèves ont réussi leurs examens départementaux, cette évaluation a été reconnue sur le tout le département. La direction tient à préciser que c'est important pour le département que des professeurs de structures différentes travaillent ensemble et au côté du Conservatoire Départemental de Musique.

. *Planning des auditions et concerts de fin d'année scolaire* : ce sont les dates des auditions publiques et manifestations musicales de fin d'année se déroulant dans les différents centres d'enseignement accompagnées d'articles de presse. La direction souligne que le Conservatoire de Musique est arrivé à coordonner ses actions avec les actions importantes du Conseil Général : les Soirées Estivales, C'est pas classique où depuis de nombreuses années, nos professeurs y participent en liaison complète avec les services culturels. A noter que le Conservatoire Départemental s'associe également aux spectacles scolaires de fin d'année. C'est la première structure, au niveau du département, à employer des dumistes, personnes formées aux interventions musicales en milieu scolaire, diplômés d'état.

Des membres du Comité signalent l'importance d'assister aux auditions d'élèves. On peut y constater la qualité du travail des professeurs et la patience envers les élèves. Ces manifestations publiques permettent d'inciter d'autres enfants à venir s'inscrire en cours.

. *Le Carillon itinérant de la Vésubie* : le Président rappelle que le Carillon se déplace sur l'invitation des communes et des associations qui le souhaitent pour animer leur manifestation et faire connaître la tradition de l'art campanaire de notre département aux populations.

M. THAON remercie l'ensemble des membres présents pour leur soutien. Aucun autre sujet n'ayant soulevé, il déclare la séance close à 18h30.

Fait à Nice, le 16/06/2011

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

